

# Mairie de lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

Convocation du : 29 / 10 / 2012

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, N. ESCUDERO, L. FOMBONNE, J. MARCHAS, C. PELLEGRINI, C. ROLLET, F. RONDOT

Excusé : D. BRUNET

SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE

#### **1°) Pompiers : Organisation CPINI**

Mrs Claude VELLAS, Chef de Corps, et Hervé BRUNET, Président de l'Amicale des sapeurs pompiers, présentent au Conseil le fonctionnement du CPINI.

Son financement est assuré par la commune ; seule l'assurance est départementalisée.

Deux entités sont distinguées :

- Le CPI regroupe les pompiers actifs.  
Il compte 10 membres à ce jour, dont 4 seulement ont reçu la formation complète (incendie + secourisme en équipe). Ces derniers n'ont pas effectué leur recyclage annuel en 2011, mais vont le faire très prochainement.  
Les 6 autres membres ont seulement suivi la formation incendie. Certains ne sont présents qu'épisodiquement sur la commune.
- L'Amicale est une association loi 1901, dont le but est d'organiser des animations dans le village. Elle participe également au financement du CPI, dans la mesure de ses moyens.  
Quelques jeunes (entre 12 et 16 ans) sont intégrés à l'Amicale. Ils participent aux animations et aux manœuvres, pour lesquelles ils sont assurés, mais ne peuvent pas intervenir en service commandé. Ils pourront suivre la formation à partir de 16 ans, s'ils souhaitent intégrer le CPI.

**Hervé Brunet rappelle la démarche à suivre pour signaler un incident : ne pas chercher à joindre directement un sapeur pompier du village, mais appeler le 18.**

Le standardiste contactera alors le ou les services les mieux à même d'intervenir efficacement dans les délais les plus courts.

#### **2°) Pompiers : Règlement intérieur**

M. le Maire prend un arrêté fixant le règlement intérieur du corps des sapeurs pompiers. Il en donne lecture au Conseil.

#### **3°) Délibération : Allocation de Vétérance**

Cette allocation, versée par les communes possédant un CPINI, se monte à 5 621,93 € par an pour l'ensemble des vétérans de la commune. La commune de Lantenay compte 11 bénéficiaires de cette allocation.

Elle était jusqu'alors prise en charge par le Conseil Général, mais la loi impose désormais aux municipalités de l'assumer seules, ce qui représente une charge financière à laquelle les petites communes ne peuvent faire face.

Un nouveau mode de calcul est proposé : la somme globale versée au titre de cette allocation est divisée par le nombre d'habitants du Département (soit 2,80 €/habitant), et chaque commune

participe au prorata de sa population. La commune de Lantenay participera donc à hauteur de 627,20 € au financement.

Le Conseil prend une délibération pour adopter ce nouveau mode de calcul.

#### **4°) Éoliennes**

Le Conseil ne formule pas de remarque quant au dossier de construction d'un parc d'éoliennes sur la montagne de l'Avocat.

Par ailleurs, la Compagnie Nationale du Rhône souhaite rencontrer le Conseil pour lui faire part d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Lantenay. M. le Maire va prendre rendez-vous téléphonique avec les représentants de cette compagnie.

Suite à l'information de l'implantation d'éoliennes sur l'avocat, la compagnie a informé Monsieur le Maire qu'il ne sera pas possible d'implanter des éoliennes sur la commune.

#### **5°) CCAS : REPAS DES ANCIENS**

Seul O. MATHIEU a répondu et fait une proposition au CCAS, pour un montant de 25 € par personne. Le Conseil organise le repas du 17 novembre, et en fixe le menu.

#### **6°) Opération « Plus d'arbres plus de vie »**

La commune de Lantenay a été retenue pour cette opération. Elle va donc recevoir 50 plants d'essences diverses, ainsi que des manchons de protection.

La plantation aura lieu le 24 novembre, en fin de matinée. Il est rappelé que les enfants de l'école maternelle organisent à cette occasion une exposition dans la salle des pas perdus de la mairie, qui sera visible pendant un mois.

#### **7°) Petit patrimoine communal**

Les projets de rénovation de la fontaine et du four du Tremblay n'ont pas été retenus.

Des travaux seront cependant effectués sur la fontaine, dans un souci de sécurité et pour éviter une dégradation plus importante, en attendant une rénovation plus complète.

#### **8°) Assainissement**

La commune n'a toujours pas reçu l'étude de la DDT.

Elle a en revanche reçu l'étude commandée au SIEA sur l'enfouissement des réseaux. Cette étude porte sur une portion allant d'Outriaz à l'ancienne fromagerie, dans l'hypothèse où Lantenay pourrait raccorder une partie de son réseau d'assainissement à la station d'épuration d'Outriaz. Cette solution ne sera pas nécessairement celle proposée par la DDT, et resterait de plus soumise à l'approbation de la commune d'Outriaz.

- Enfouissement du réseau d'électricité : Le montant total des travaux est estimé à 186 000 € TTC. Déduction faite des aides du SIEA, de subventions diverses, et du montant de la TVA récupéré, resteraient à la charge de la commune 18 600 €.
- Enfouissement des lignes téléphoniques : Le montant total des travaux est estimé à 56 000 € TTC. Déduction faite des subventions et de la TVA, resteraient à la charge de la commune 39 200 €.

#### **9°) Projet de sentier botanique**

Une réunion est prévue le lundi 12 novembre.



réseau, en raison du désengagement de l'État et des réticences des banques pour l'octroi de prêts.

- **Communauté de communes**

- La charcuterie Lançon envisage d'acheter entre 6 000 et 7 000 m<sup>2</sup> dans la zone artisanale des Brous, pour développer son laboratoire.
- SIDEFAGE : Les ordures ménagères de la commune ont été collectées le 2 octobre dernier, et vont être analysées en vue d'étudier le respect des consignes de tri par les habitants.
- Des sondes vont être posées dans les containers de tri, afin d'alerter les entreprises de collecte lorsqu'un de ces containers sera plein.
- Le CDDRA va réaliser une étude pour définir le potentiel du bois-énergie sur le secteur.
- Terrain de football : Le recours de Mme BALLAND devant le tribunal administratif a été rejeté en première instance et est soumis à un délai d'appel de deux mois.

Clôture de la réunion à 23 h 00.

Prochaine réunion le lundi 3 Décembre.